

Habitants et élus du territoire Avranches - Mont-Saint-Michel,
venez vous informer sur votre territoire de demain.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 18 octobre 2018
à 18h30

Salle des associations
2 rue de la mairie
50300 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Stationnement parking situé Vallée de la Bourdonnière



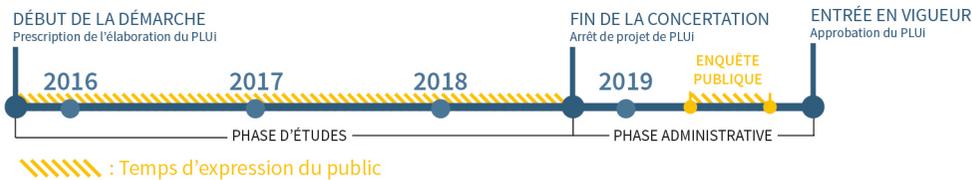
Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

Le PLUi, est le **document d'urbanisme** qui, à l'échelle du territoire Avranches – Mont-Saint-Michel, établira le projet global d'urbanisme et d'aménagement en se substituant aux documents aujourd'hui en vigueur sur chaque commune. Il fixera en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Pourquoi une réunion publique ?

Afin de présenter la démarche d'élaboration du PLUi sur le territoire Avranches – Mont-Saint-Michel et informer sur les modalités de concertation, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie invite donc la population à une réunion publique.

Calendrier de la procédure



Renseignements :
Service urbanisme de la communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel – Normandie
à plui@msm-normandie.fr ou au 02 33 89 67 00
www.msm-normandie.fr



Habitants et élus du territoire Avranches - Mont-Saint-Michel,
venez vous informer sur votre territoire de demain.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 18 octobre 2018
à 18h30

Salle des associations
2 rue de la mairie
50300 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Stationnement parking situé Vallée de la Bourdonnière



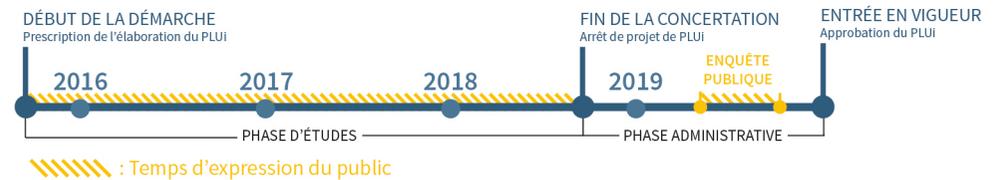
Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

Le PLUi, est le **document d'urbanisme** qui, à l'échelle du territoire Avranches – Mont-Saint-Michel, établira le projet global d'urbanisme et d'aménagement en se substituant aux documents aujourd'hui en vigueur sur chaque commune. Il fixera en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Pourquoi une réunion publique ?

Afin de présenter la démarche d'élaboration du PLUi sur le territoire Avranches – Mont-Saint-Michel et informer sur les modalités de concertation, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie invite donc la population à une réunion publique.

Calendrier de la procédure



Renseignements :
Service urbanisme de la communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel – Normandie
à plui@msm-normandie.fr ou au 02 33 89 67 00
www.msm-normandie.fr

